

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU VENDREDI 4 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 4 juillet, à 18H30, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis sous la présidence de Madame Marie France PARRAIN, Maire, Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S, pour la tenue de la séance ordinaire à laquelle ils ont été convoqués par écrit individuellement le 25 juin 2025, conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Etaient présents

Madame PARRAIN, Maire, Présidente du C.C.A.S,
Madame BEYO, Maire-Adjointe, Vice-Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S
Madame CHAPTAL, Conseillère Municipale
Madame VIDAL, Conseillère Municipale,
Madame COPPOLA, représentant les associations de personnes handicapées

Absentes représentées

Madame DOUIS, Conseillère Municipale représentée par Madame BEYO, en vertu du pouvoir écrit en date du 27 juin 2025

Madame GIVRY, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales représentée par Madame CHAPTAL, en vertu du pouvoir écrit en date du 1^{er} juillet 2025

Madame MARCHAL, représentant les associations de retraités et de personnes âgées représentée par Madame VIDAL, en vertu du pouvoir écrit en date du 30 juin 2025

Absent excusé

Monsieur BONAÏTI, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

Secrétaire de séance

Monsieur BESANÇON, conformément à l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les membres présents formant la majorité des administrateurs en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

La séance est ouverte à 18H30 sous la présidence de Madame PARRAIN, Maire, Présidente Ordonnatrice du Centre Communal d'Action Sociale, après appel nominal.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 avril 2025 est approuvé.

2. Aide financière aux frais d'obsèques pour les veuves ou les veufs

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés la création de cette aide.

4. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 19H05.

La Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S,



Marie France PARRAIN

Le Secrétaire de séance,



Bruno BESANÇON